



CONSEIL D'ÉTAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Envoi par courrier :
Vernehmlassungen@blv.admin.ch

Réf. : 23_COU_6839

Lausanne, le 6 décembre 2023

Consultation fédérale au sujet de la modification de l'ordonnance concernant les sous-produits animaux et l'adoption d'une nouvelle ordonnance du DFI concernant la valorisation des sous-produits animaux comme aliments pour animaux ou comme engrais

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le 11 septembre 2023, votre Département nous a fait parvenir la consultation concernant la modification des ordonnances citées en titre et nous vous en remercions.

Les modifications de l'ordonnance concernant les sous-produits animaux (OSPA), complétées par la nouvelle ordonnance du DFI, visent la valorisation de protéines animales dans l'alimentation de certains animaux de rente, compte tenu des nouvelles connaissances scientifiques en la matière. Ces changements permettront par ailleurs de maintenir l'équivalence entre le droit suisse et la législation européenne. Dans ce contexte, la prise en compte du principe de précaution pour les sols et les eaux est saluée.

S'agissant de l'OSPA, nous relevons qu'elle prévoit des règles strictes afin de garantir la sécurité sanitaire. Dans cette optique, le dispositif de mise en oeuvre mériterait d'être simplifié, en particulier en renonçant à la possibilité de séparation spatiotemporelle des filières et au traitement des sous-produits provenant d'espèces différentes dans un même établissement. En outre, l'ajout du lisier en tant que sous-produit de la catégorie 2 devrait être abandonné, considérant l'ambiguïté que cette inclusion pourrait créer au regard de sa portée pratique fort limitée et du faible risque sanitaire généré.

Concernant l'ordonnance du DFI, il conviendrait de s'assurer de sa cohérence avec la législation sur la gestion des déchets. De plus, certaines dispositions nécessiteraient d'être complétées et/ou clarifiées.

Pour le surplus, vous trouverez nos réponses détaillées dans le formulaire annexé à la présente.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LE CHANCELIER a.i.



François Vodoz

Annexe

- Formulaire de réponse

Copies

- Office des affaires extérieures
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires